

Programme MobilitEE 26/27

Conditions générales de participation et informations

Le présent document fait partie intégrante de la postulation au Programme MobilitEE de l'Espace Entreprise. Le signer confirme la volonté de postuler au programme et les clauses ci-dessous s'appliquent et sont valables pour la participation au programme.

1. Avant l'échange

- 1.1. Je postule au Programme MobilitEE avec le consentement des titulaires de l'autorité parentale.
- 1.2. Ma postulation devient définitive par la signature de ce document «Conditions générales de participation et informations».
- 1.3. Ma participation au Programme MobilitEE ne deviendra définitive qu'avec ma sélection au Programme MobilitEE (par l'Espace Entreprise, en accord avec mon école) et avec les signatures du «Contrat d'exigences minimales et d'avance de fonds» de Movetia et de l'Espace Entreprise (DIP) par la direction de l'Espace Entreprise ou par la responsable du Programme MobilitEE (Madame Domitilla PINK).
- 1.4. Je m'engage à souscrire une assurance voyage si je n'en ai pas encore, au plus tard lors de l'achat des billets d'avion (par l'Espace Entreprise). L'agence de voyage me fera une proposition d'assurance, mais je peux également en choisir une autre. La preuve de souscription d'une assurance voyage est requise avant le paiement du voyage et est obligatoire pour participer au Programme MobilitEE.
- 1.5. Si, lors du processus de postulation, je renonce à participer au Programme MobilitEE, je contacte immédiatement la responsable du Programme MobilitEE. Si, après ma confirmation définitive au Programme MobilitEE, ma participation au Programme MobilitEE ne peut plus avoir lieu, je contacte immédiatement la responsable du Programme MobilitEE (D. Pink). Si des frais ont été engagés, je dois rembourser l'Espace Entreprise de ces frais (billets d'avion, frais de l'agence à l'étranger...). C'est à moi de faire les démarches auprès de mon assurance voyage.
- 1.6. Si, dans de très rares cas, l'obtention d'une place de stage ou trouver un logement pour moi se révélait impossible par l'agence, je ne pourrai pas participer au Programme MobilitEE. Dans ce cas, aucun dédommagement ne m'est dû. Dans ce cas, je n'aurai à encourir aucun frais.
- 1.7. Je mets au courant mon/ma responsable de classe ainsi que tous mes enseignants et la direction de mon école des dates de mon absence, dès que ma participation au Programme MobilitEE est confirmée et j'organise avec elles/eux la partie école pour terminer tout ce qui est requis pour l'année scolaire.

2. Pendant l'échange

- 2.1. Je m'informe sur les coutumes et les règles chez l'habitant/logement partagé et de l'employeur qui m'offre une place de stage. Je reconnais ces coutumes et ces règles et je les respecte.
- 2.2. Pour l'utilisation (incl. chargement) des appareils électroniques tels que smartphone, ordinateur portable, tablette, etc., je me conforme aux règles de l'habitant qui m'accueille et de l'employeur qui m'offre une place de stage.

- 2.3. En principe, mon téléphone reste dans mon sac/ma poche, pendant ma journée de travail.
- 2.4. Je m'efforce, pendant mon séjour, de parler la langue locale sur ma place de stage et chez l'habitant/logement partagé. Je fais des efforts pour m'intégrer dans l'équipe sur ma place de stage.
- 2.5. Je me conforme aux horaires de l'entreprise qui m'accueille. J'arrive à l'heure et je ne m'absente pas pendant mes horaires de travail ou avant que la journée de travail soit officiellement terminée.
- 2.6. Si je tombe malade, j'en informe immédiatement mon responsable de stage sur place ainsi que l'équipe MobilitEE de l'Espace Entreprise.
- 2.7. Je fais de mon mieux pour que la mobilité soit un succès. J'ai un comportement professionnel tout au long de mon stage.
- 2.8. Si mon comportement sur ma place de stage ou chez l'habitant/logement partagé a pour conséquence mon renvoi, le stage professionnel sera interrompu et je devrai rentrer à Genève et reprendre l'année scolaire immédiatement. Ceci est également le cas si ma conduite en public provoque des plaintes. Tous les frais inhérents à mon retour en Suisse sont à ma charge.
- 2.9. Mon départ anticipé, quel qu'en soit le motif, fait que je devrai rembourser le montant de la bourse selon les termes du «Contrat d'exigences minimales et d'avance de fonds».
- 2.10. Je suis, par le biais de mes parents ou de mes tuteurs, responsable de tout dommage causé à autrui (assurance responsabilité civile).
- 2.11. En fin de stage, je demande à mon référent de stage de compléter l'évaluation «work placement evaluation». Je lui demande également une lettre de référence qu'elle/il peut me remettre directement et dont je donnerai une copie à l'équipe MobilitEE.
- 2.12. J'accomplis le mandat pratique requis pour l'Espace Entreprise et je fournis une capsule vidéo de 2 à 3 minutes ou un texte avec photos ou un autre support média pour illustrer mon stage et la plus-value personnelle. La production pourrait être publiée sur le site Internet de l'Espace Entreprise ou le site cantonal EL&M.

3. Après l'échange

- 3.1. Au retour, je remplis le questionnaire relatif à ma participation au Programme MobilitEE de Movetia et j'accomplis le travail de bilan requis par l'Espace Entreprise.
- 3.2. J'accepte de participer à d'autres actions de promotion du Programme MobilitEE par l'Espace Entreprise (sur demande et si possible).

Prénom et nom de l'apprenti.e

Lieu, date

Signature de l'apprenti.e

Signature du/de la titulaire de l'autorité parentale